

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Objet : Adoption de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Présidée par le Maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap - notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique -, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la Ville.

A. Détermination de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La proposition de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité est la suivante :

❖ 9 Membres du Conseil Municipal :

- Monsieur Pascal CHARMOT, Maire ;
- Madame HAENTJENS et Monsieur GIRAUD, pour la culture ;
- Monsieur PALAZON, pour l'urbanisme ;
- Madame SCHUTZ, pour l'éducation ;
- Monsieur LABAUNE, pour le développement durable ;
- Monsieur BLANCHIN, pour le Handicap ;
- Madame DU VERGER et Madame DE LAVISON BERNARD, en tant que représentant de l'opposition.

❖ Représentants des associations suivantes :

- Madame JACQUEY, Présidente de l'association des Boutiques de Tassin (anciennement l'UCAPL: Union des Commerçants et des Professions Libérales) ou son suppléant ;
- Madame LE NEVÉ, vice-présidente de l'association Autisme Rhône Lyon Métropole basée à Sainte Foy, secrétaire de l'association La Courte Echelle, membre de l'ANPEA et habitante de Tassin, ou son suppléant.

❖ Autres membres :

- Madame ACQUAVIVA ou son suppléant, en tant que membre du CCAS ;

- Des résidents de la résidence Plurielle et/ou Madame Billi, Directrice de la Résidence ;
- Du personnel municipal désigné par le Maire ;
- Des techniciens extérieurs en fonction de l'ordre du jour (ex : Métropole...);
- Monsieur CAMPANELLA Antoine, utilisateur de télécommande pour les feux sonores et habitant de Tassin ;
- Madame LEFEUVRE, personne à mobilité réduite et habitante de Tassin.

B. Missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Cette commission a pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal qui sera ensuite envoyé au Préfet, au Président du conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) ainsi qu'aux personnes concernées par le rapport (responsable de bâtiments, installations et lieux de travail, ...);
- proposer des solutions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin de remplir cette dernière mission, la « CCA » est destinataire :

- des attestations des établissements recevant du public (ERP) conformes au 31 décembre 2014 ;
- des projets d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant des ERP situés sur le territoire communal ;
- des documents de suivi d'exécution d'un Ad'AP et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans celui-ci pour un ERP implanté dans sur le territoire de la commune.

La Commission Communale pour l'Accessibilité se réunit au minimum une fois par an.

Après avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 10 mai 2016, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité, exposée ci-dessus.

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Objet : Plan de mandat – sollicitation de subventions pour la seconde phase de déploiement de la vidéoprotection

Rapporteur : François SINTES

La sécurité et la tranquillité publique sont aujourd’hui, plus que jamais, au cœur des attentes de nos concitoyens. Notre devoir en tant qu’élus locaux est de déployer les moyens humains, techniques, financiers nécessaires au recul de la délinquance et des incivilités.

Pour ce faire, la nouvelle équipe municipale, conformément à son plan de mandat, dès sa prise de fonction, a pris la décision de doubler les effectifs de Police Municipale et étendu leurs horaires de services (6h00 à 23h00, six jours sur sept).

Nous avons également encouragé la mise en place du dispositif « participation citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Enfin, nous avons sollicité la Gendarmerie Nationale pour la réalisation d’un audit des besoins d’équipements de vidéoprotection sur la commune. Ces nouveaux moyens techniques sont aujourd’hui indispensables à la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale, pour pouvoir intervenir efficacement en cas d’accident, d’élucider un nombre de faits bien plus important et, de renforcer l’efficacité des effectifs présents sur la voie publique.

Ainsi, dès la première année de prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, 9 caméras ont été installées dans le centre-ville. Une seconde phase de déploiement verra le jour entre 2017 et 2018 avec une vingtaine de caméras supplémentaires, qu’il est prévu d’installer sur l’ensemble de la commune.

Ce projet, indispensable pour une commune telle que la nôtre (carrefour de circulation important de l’ouest lyonnais), est estimé à près de 200 000 € HT. Une démarche de recherche de partenariats financiers a été engagée sur ce projet. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Coût de l’opération	200 000,00 €	Réserve parlementaire	20 000,00 €
		Conseil Régional	40 000,00 €
		Autres participations et autofinancement	140 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €		200 000,00 €

Après avis favorable de la Commission Ressources du 13 septembre 2016, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider ce plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite Monsieur Le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Objet : Plan de mandat- Sollicitation de subventions pour le déploiement des tableaux numériques interactifs dans les écoles élémentaires de la Ville

Rapporteur : Claire SCHUTZ

L'inauguration l'an passé d'un nouveau groupe scolaire public sur la Ville de Tassin la Demi-Lune (6 classes élémentaires et 4 classes maternelles) avait été l'occasion de présenter aux enseignants, parents et élèves le choix fait par la municipalité d'équiper les salles de classes élémentaires de tableaux blancs numériques interactifs (TNI).

Fort de ce succès, des retours très positifs du corps enseignant, et de l'attente née dans les autres établissements scolaires, la municipalité a le projet d'équiper toutes les salles de classe des écoles élémentaires publiques de la Ville d'ici la fin du mandat. Une trentaine de classes sont concernées.

Ce projet, dont la mise en œuvre a été étudiée en partenariat avec un conseiller référent « Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement » (TICE) de l'éducation nationale et une enseignante experte (AMO) dans ces technologies, a reçu un accueil très favorable de l'ensemble des enseignants. La technologie retenue a par ailleurs été testée par les équipes sur le terrain et les spécialistes.

Tenant compte des coûts des travaux d'installation, de câblage et d'achat des tableaux, le projet s'élève à près de 150 000 € HT. Il s'agit pour la municipalité d'offrir aux élèves tassilunois une qualité d'enseignement et l'accès à ces technologies au quotidien.

Une démarche de recherche de partenariats financiers a été engagée sur ce projet. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Fourniture des tableaux	96 000,00 €	Réserve parlementaire	20 000,00 €
Travaux d'installation	54 000,00 €	Autres participations et autofinancement	130 000,00 €
TOTAL	150 000,00 €		150 000,00 €

Après avis favorable de la Commission Ressources du 13 septembre 2016 il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider ce plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite Monsieur Le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL 28 septembre 2016

Objet : Adhésion au réseau francophone « Villes Amies des Aînés »

Rapporteur : Katia PECHARD

Le Réseau Mondial « OMS » (Organisation Mondiale de Santé) des Villes et Communautés Amies des Aînés a été créé en 2010 pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en vue de créer des environnements favorables aux aînés ainsi que l'apprentissage mutuel entre les villes et communautés à travers le monde.

Toute ville ou communauté qui s'engage à partager l'information, les données et l'expérience de ses démarches pour créer un environnement urbain participatif et accessible bénéficiant à sa population vieillissante, est la bienvenue.

Le réseau francophone des Villes Amies des aînés (RFVAA), affilié au réseau mondial, promeut la démarche « Ville Amie des Aînés » (VADA) au niveau francophone et encourage un mode de travail transversal et participatif.

L'association est présidée par la Ville de Dijon. Les villes de Lyon et de Rennes font également partie du Bureau de l'association. Environ 70 collectivités françaises ont d'ores et déjà adhéré au RFVAA qui travaille également avec des collectivités belges, suisses et québécoises.

La ville de Tassin la Demi-Lune souhaite adhérer à ce réseau et décline les objectifs de sa démarche comme suit :

1- Objectifs généraux

- Développer l'accessibilité de l'environnement urbain de la Ville de Tassin la Demi-Lune à destination des seniors.
- Développer le « bien vivre ensemble » dans la Ville.
- Valoriser les projets menés par la Ville de Tassin la Demi-Lune.

2- Objectifs opérationnels

- Rejoindre le réseau « Ville Amies des Aînés » de l'OMS.
- Participer aux réunions régionales et nationales organisées par le RFVAA afin de bénéficier des bonnes pratiques des autres membres du réseau et faire connaître celles menées par la Ville.
- Élaborer un diagnostic sur le territoire communal.

- Établir un plan d'action.
- Utiliser le ou les outils de l'association et évaluer les résultats du plan d'action.
- Organiser des événements sur le territoire de la Ville en valorisant la démarche.

Pour intégrer le réseau francophone « Villes Amies des Aînés » et le réseau mondial des villes et communautés Amies des Aînés, la Ville doit adhérer au réseau et s'engager à verser la cotisation annuelle qui s'élève à 420 € pour l'année 2016, pour une commune entre 20 000 et 50 000 habitants.

Un élu de la commune « représentant titulaire » et un suppléant (élu ou professionnel) doivent être désignés auprès du réseau francophone « Villes Amies des Aînés » (RFVAA).

En ce sens, après avis favorable de la Commission Solidarité du 15 septembre 2016, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **Valider l'inscription au réseau francophone « Villes Amies des Aînés » et solliciter le CCAS de la Ville de Tassin la Demi-Lune afin qu'il soit gestionnaire.**
- **Accepter de solliciter le CCAS pour une adhésion annuelle s'élevant à 420 € pour l'année 2016.**
- **Désigner Madame Katia Pechard (Adjointe au Maire, Déléguée à l'action sociale, aux seniors, à la solidarité) en tant que représentante de la Ville auprès du réseau francophone « villes Amies des Aînés ».**
- **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.**